

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le jeudi 5 septembre 2024 à 19 heures.**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

**Présents** : BERLIOZ Pascaline, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, GUILBERT Agnès, JAY Hélène, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel.

**Pouvoirs** : ARNAULT Jacqueline donne pouvoir à BRUNIER Thierry, BON Françoise donne pouvoir à JAY Hélène, HURET Edith donne pouvoir à ROUX-MOLLARD Alain, KALIAKOUDAS Evelyne donne pouvoir à POINTET André, NIEMAZ Jean-Louis donne pouvoir à DELAPIERRE René, PARMENTIER Marlène donne pouvoir à CANET Laurent.

**Absents** : CHANOIR Jessica, NANTET Laetitia.

**Date de la Convocation** : 29 août 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

Monsieur CHATAGNIER Didier est élu secrétaire de séance.

**OBJET : Convention de partenariat avec la Ligue Contre Le Cancer pour la création d'espaces sans tabac**

Monsieur Le Maire attire l'attention des élus sur l'étendue des dommages sanitaires que le tabagisme continue de causer en France - 73000 décès par an, dont 45 000 par cancer - et rappelle que la Ligue Nationale Contre le Cancer s'efforce de limiter cette pratique en menant diverses actions d'information et de prévention, notamment auprès des jeunes publics.

La Ligue a ainsi lancé le label « Espace sans tabac », qui permet aux communes d'inscrire certains espaces publics fréquentés par le public dans une démarche de « dénormalisation » du tabac dans la société.

Soucieuse de protéger les Grand-Aigueblancherains, et notamment les enfants des effets nocifs du tabagisme, la commune de Grand-Aigueblanche entend apporter son soutien aux actions menées par la Ligue Contre le Cancer.

Aussi, afin de réduire l'influence et l'impact des fumeurs aux abords des écoles de la commune où le tabagisme est répandu, Monsieur Le Maire propose aux élus la création de 2 zones labellisées « espaces sans tabac » devant les lieux suivants :

- Ecole Henri Raffort
- Ecole de Bellecombe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place d'espaces sans tabac sur les lieux publics mentionnés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec La Ligue Contre le Cancer

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le



ID : 073-200084572-20240905-2024090501-DE

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,



André POINTET